

Le 19 septembre 2013

Commission de la Culture et de l'Éducation
L'Hôtel du Parlement
Québec, Québec

Objet : Mémoire de L'Association des éditeurs de langue anglaise du Québec

Mesdames, Messieurs de la Commission,

Au nom de L'Association des éditeurs de langue anglaise du Québec, il me fait plaisir de vous soumettre notre mémoire sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques. Il s'agit d'un sujet de première importance pour nous, éditeurs, mais aussi pour les auteurs que nous publions, les libraires qui vendent nos livres et pour l'ensemble de la population québécoise.

L'AÉLAQ regroupe la presque totalité des éditeurs de langue anglaise au Québec, soit plus de 20 maisons d'édition. Notre association compte une importante presse universitaire, plusieurs éditeurs littéraires et commerciaux, des éditeurs de livres pour enfants, de bandes dessinées et de romans graphiques. Nos membres publient, notamment, des œuvres de nombreux écrivains québécois, dont un nombre considérable de traductions de livres publiés d'abord en français au Québec par nos collègues de l'ANEL. Nos livres sont diffusés en anglais partout en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde anglophone.

En plus du mémoire, nous vous remettons des exemplaires d'un numéro spécial de *Publishers Weekly* du 17 septembre 2012 portant sur l'industrie du livre au Québec et le modèle québécois, unique en Amérique du Nord. Ce numéro spécial est le fruit d'une collaboration entre l'AÉLAQ et l'ANEL. Vous verrez dans notre mémoire que nous souhaitons que ce modèle québécois continue à être d'avant-garde et, qui sait, une source d'inspiration pour d'autres.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs de la Commission, l'expression de nos sentiments distingués.

Robin Philpot
Association des éditeurs de langue anglaise du Québec et
Éditeur, Baraka Books